



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-5995>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **26-5995**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de L'Haÿ-les-Roses

**Correspondant :** MME NOEL-FILS, gestionnaire marchés publics

**Adresse :** 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'haÿ les roses

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_ThuFacbH\\_](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_ThuFacbH_)

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** La présente consultation concerne l'autorisation d'occuper temporairement (AOT) le domaine public pour l'exploitation commerciale de deux (2) modules de casiers consignes automatiques. La Ville de L'Haÿ-les-Roses met à disposition deux (2) emplacements en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation de modules de casiers consignes automatiques (voir photo en annexe), moyennant le paiement d'une redevance. Les casiers consignes envisagés sont répartis de la manière suivante : - Halle des Saveurs 13 rue Henri Thirard - Halle des Saveurs 13 rue Henri Thirard

**Lieu d'exécution et de livraison :** 13 Rue HENRI THIRARD, 94240 L'Haÿ-les-Roses

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** L'emplacement exact, la superficie et le nombre de modules de casiers consignes sur le domaine public communal sera discuté entre la Ville et le titulaire. Aucune visite des emplacements alloués n'est organisée de manière obligatoire par l'acheteur. La visite des sites demeure facultative.

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public communal est proposé par le titulaire. Les modalités de la redevance sont définies à l'article 8 de la convention temporaire d'occupation du domaine public.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** La consultation est passée en application des articles L.2122-1-1 à L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ainsi que des articles L.1311-5 à L.1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 16/02/2026 à 12:00

**Date limite de l'envoi de l'invitation à présenter une offre :** 20/02/2026

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2025-21-COP

**Renseignements complémentaires :** - Aucune visite des emplacements alloués n'est organisée de manière obligatoire par l'acheteur. La visite des sites demeure facultative. Il appartient à chaque candidat, s'il l'estime nécessaire, de se déplacer afin de prendre connaissance des lieux, préalablement à la remise de son offre. Pour tout renseignement complémentaire et pour les candidats souhaitant organiser une visite, il convient de prendre contact avec Monsieur Tarik FAROUKY à l'adresse électronique suivante : [tarik.farouky@ville-lhay94.fr](mailto:tarik.farouky@ville-lhay94.fr) Les visites devront impérativement être réalisées avant la date limite de remise des propositions, fixée au vendredi 6 février 2026. Aucune visite ne pourra être organisée après cette date. - L'autorisation d'occupation temporaire est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Elle est reconductible de manière tacite une fois pour un an, soit une durée maximale de deux (2) ans. La convention sera consentie à titre précaire et révocable. - Ne sont pas admises à participer à la présente procédure les personnes physiques ou morales qui sont, à la date limite de dépôt des candidatures, titulaires d'une convention d'occupation du domaine public en cours d'exécution conclue avec la Ville, quel qu'en soit l'objet. Le candidat atteste du respect de cette condition lors du dépôt de sa candidature. Toute candidature ne respectant pas cette exigence sera déclarée irrecevable. - Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots faisant l'objet de la présente convention. Il est toutefois précisé qu'un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot, quel que soit le nombre de lots pour lesquels il a présenté une offre. - Le comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics contractés par la Ville de L'Hay-les-Roses est le Comité de Paris.

**Coordonnées :** Préfecture de la région Île-de-France Préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75911 Paris cedex 15 Tél. : 01 82 52 42 67 ou 01 82 52 40 00 Fax : 01 82 52 42 95 Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr) - Règlement des litiges En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent RC, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile de l'Acheteur Public : Tribunal administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN Tel : 01 60 56 66 30 Fax : 01 60 56 66 10

## **Section 12 - Adresses complémentaires**

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ach/pub/affichePub.do?selectedMenu=a-pub&PCSLID=CSL\\_2026\\_\\_ThuFacbH\\_&cycNum=0#](https://www.achatpublic.com/sdm/ach/pub/affichePub.do?selectedMenu=a-pub&PCSLID=CSL_2026__ThuFacbH_&cycNum=0#)

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/01/2026